

AFDS

Association Française de Droit de la Santé

www.afds.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2009

Université Paris-Descartes - Salle du conseil

Présents : Michel Bélanger, Michel Borgetto, Jean-Pierre Claveranne, Maxence Cormier, Brigitte Feuillet-Liger, Anne Laude, Jean-Michel Lemoyne de Forges, Marie-Laure Moquet-Anger, Guillaume Rousset, Didier Truchet, Daniel Vion.

Excusés : Isabelle de Lamberterie, Antoine Leca, Didier Tabuteau, François Vialla.

La séance est ouverte à 10h.

Sauf indication contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

Les points suivants ont été abordés :

1/ Organisation scientifique et matérielle des prochains colloques et séances d'étude

L'organisation des prochaines manifestations est discutée.*

- *Colloque de mars 2010*

En accord avec les décisions prises lors du dernier conseil d'administration, il est rappelé que le prochain colloque annuel de l'Association aura lieu à Paris le 11 mars 2010 sur « Assurances et santé », thème dont la responsabilité scientifique a été confiée à Philippe Pierre de l'université de Rennes 1, membre de l'AFDS.

- *Séance d'étude de juin 2010*

Après débat, le thème retenu porte sur les notions de service public et de service d'intérêt général en matière de santé, sous la direction scientifique de Jean-Michel Lemoyne de Forges. La séance aura lieu à Paris le 15 juin 2010 après-midi, la matinée étant consacrée au conseil d'administration de l'association.

- *Séance d'étude d'octobre 2010*

Après diverses propositions et discussion, il est retenu que la prochaine séance d'étude aura lieu le 14 octobre 2010 à Bordeaux sous la direction scientifique de Michel Bélanger. Le thème général sera « Internationalisation et mondialisation du droit de la santé » ; il sera

affiné ultérieurement. Cette séance aura lieu l'après-midi, le conseil d'administration et l'assemblée générale ayant lieu le matin. Il est proposé que la séance soit organisée en partenariat avec l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), laquelle sera contactée en ce sens.

- *Colloque de mars 2011*

En réponse à la suggestion d'Antoine Leca, le conseil d'administration lui propose l'organisation scientifique et matérielle à Aix-en-Provence de ce colloque annuel dont le thème pourrait être, par exemple, l'exercice libéral de la médecine entendu de manière large.

2/ Critères d'admission comme membres de l'association

Un débat s'engage sur les critères d'admission des personnes souhaitant adhérer à l'association. Un rappel des critères diffusés essentiellement sur le site internet est réalisé. Ceux-ci englobent trois situations essentielles :

- Les universitaires, lesquels doivent disposer de contributions substantielles en droit de la santé.
- Les étudiants-chercheurs peuvent intégrer l'Association si leur travail de recherche porte sur le droit de la santé et s'ils manifestent un intérêt fort pour la matière à défaut légitime de publications.
- Les professionnels disposant d'une pratique significative dans ce domaine.

Les membres de l'Association insistent sur la nécessité d'intégrer la troisième catégorie constituée des professionnels, lesquels sont un maillon essentiel de la réflexion en droit de la santé.

Cette discussion est l'occasion d'aborder le nombre d'actuels de membres, qui est de 245, neuf personnes ayant été admises depuis janvier 2009.

Afin d'enrichir et de renouveler la composition de l'Association, les membres du conseil décident qu'une campagne d'information sera réalisée sur la base d'une lettre type rédigée par le président Anne Laude afin que chaque membre du conseil puisse la diffuser au sein de son réseau. Certaines pistes d'informations sont remarquées :

- Les responsables de masters de droit de la santé afin qu'ils transmettent l'information à leurs étudiants-chercheurs
- Les préfigurateurs des Agences régionales de santé
- Le président de l'Association française des directeurs de soins
- Les centres universitaires spécialisés en droit de la santé
- Les ordres professionnels et les associations professionnelles
- Les associations d'usagers

La question des étudiants-chercheurs permet aux membres de s'interroger sur la diversification des actions de l'Association. Anne Laude propose que l'Association organise une journée consacrée aux doctorants en droit de la santé sous forme d'ateliers. Certains seraient consacrés à une forme de « conférence de thèse » au cours de laquelle les membres du conseil et plus généralement de l'Association délivreraient des conseils aux doctorants sur leur thèse après que ces derniers aient réalisés une présentation de leurs travaux. D'autres

ateliers seraient l'occasion de présenter les différentes filières professionnelles à l'issue de la thèse (CNU et carrière universitaire, autres professions...). L'idée d'ouvrir cette journée à des doctorants d'autres disciplines est envisagée (sociologie, économie de la santé, santé publique, anthropologie...).

Cette journée serait organisée en collaboration avec un centre de recherches de manière tournante et aurait lieu, pour la première fois, au cours de la deuxième quinzaine de janvier 2011, à titre d'essai en partenariat avec l'Institut droit et santé.

3/ Les cotisations

Une modification des catégories de cotisants est décidée, lesquelles sont désormais les suivantes :

- Personnes physiques : 50 euros
- Etudiants-chercheurs : 10 euros (avec justificatif)
- Personnes morales autres que des organismes de formation : 150 euros
- Organismes de formation : 1 000 euros
- Bienfaiteurs : 2000 euros ou davantage

Le versement de cette cotisation donne droit à l'inscription gratuite aux colloques et séances d'étude de l'Association (pour les personnes morales, cinq membres de la personne morale peuvent bénéficier de cette gratuité). Cette cotisation permet également la réception gratuite des actes du colloque annuel de mars lorsque ceux-ci sont publiés. Ces contreparties seront mentionnées lors du prochain appel à cotisation.

4/ Propositions de changement de statut

Après discussion, les membres du conseil s'accordent pour proposer à l'assemblée générale extraordinaire de l'après-midi les points suivants :

- Changement de siège de l'association (art. 1). Il est proposé que l'association soit désormais domiciliée chez le président en exercice Anne Laude,
- Modification de l'objet de l'association (art. 2) afin d'intégrer la possibilité pour l'association de réaliser des actions de formation,
- Adaptation du délai d'envoi des convocations aux assemblées : réduction du délai de 45 à 15 jours afin de se conformer aux pratiques associatives sur le sujet.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et le secrétaire général.

Anne Laude

Guillaume Rousset